

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 7 mars 2019

**NOTE DE PRÉSENTATION**

**Projet de modification de la délibération du CRPMEM de Bretagne fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche aux filets en Rade de Brest**

**« FILET RADE DE BREST - B »**

**PRÉAMBULE :**

Les modifications, dans le cadre du projet de délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne approuvé par le présent projet d'arrêté, sont apportées à la délibération 2014-113 "FILET-NF-2014 A" du 20 juin 2014.

**CONTEXTE ET OBJECTIFS :**

La délibération DELIBERATION "FILET-NF-2014 A" fixe les conditions d'attribution de la licence de pêche aux filets en Rade de Brest. Le projet de délibération propose de rajouter une disposition visant à limiter la taille des navires autorisés à pratiquer sur le secteur. Afin de préserver la ressource et de gérer la cohabitation sur ce secteur, il est proposé une longueur hors tout maximale de 11 mètres.

Les autres modifications concernent les dispositions fixant les procédures de dépôt des dossiers et de traitement administratif par le CRPMEM (article 4 à 6) et visent à harmoniser les textes avec les autres délibérations.

Les modifications concernent :

- Le rajout d'une disposition encadrant la taille maximale des navires autorisés à pêcher

**PROJET DE MODIFICATIONS**

**1) Fixation d'une taille maximale de navire pouvant pratiquer sur le secteur :**

**Article 3 – Modalités d'attribution des licences**

4) La licence spéciale prévue à l'article 1 ne peut être délivrée qu'aux navires ayant une longueur hors tout inférieure ou égale à 11 mètres.

Le projet d'arrêté est consultable du 9 mars 2019 au 29 mars 2019 inclus.

Il est également consultable sur support papier en prenant rendez-vous au 02-90-02-69-50 (9h-12h/14h-16h30).

Les observations doivent parvenir à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest jusqu'au **29 mars 2019** et peuvent être déposées :

– par voie électronique à [urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr) en intitulant l'objet du courriel « Consultation publique approbation délibération « **FILET RADE DE BREST – B** » » ;

– par voie postale à Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES cedex 9 en indiquant sur le courrier « Consultation publique approbation délibération « **FILET RADE DE BREST - B** » ».